



SECTION DU
CALVADOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques

Section du Calvados

PERMANENCE :

7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
3^{ème} étage - Porte 318

fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
02.31.38.34.61 ou 06.34.56.51.35

Première Organisation Syndicale dans le Calvados
Depuis la création de la DGFIP

CSAL du 29 juin 2023 : compte-rendu

L'ordre de jour - copieux - du présent CSAL était le suivant :

- 1 - Élection des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL ;
- 2 - Approbation des procès-verbaux des séances du 7 novembre 2022 du comité technique local et du 30 janvier 2023 du comité social d'administration local ;
- 3 - Présentation du cadre de travail et du règlement intérieur du Centre de Contact des Professionnels de Lisieux, pour avis ;
- 4 - Point d'information sur le Centre de Contact des Professionnels de Lisieux (travaux, effectifs, ...) ;
- 5 - Bilans des différents recrutements contractuels 2022 (apprentis, contractuels, ...), pour information ;
- 6 - Transformation des emplois « Relations publiques » du site Délivrando en emplois « SIP Caen », pour information ;
- 7 - Bilan de la formation professionnelle (2022), pour information ;
- 8 - Généralisation du processus de numérisation et de correction à distance des copies des concours, pour information ;
- 9 - Bilan de l'exécution du budget (2022) et perspectives 2023, pour information ;
- 10 - Présentation du rapport d'activité 2022 de la DDFIP du Calvados, pour information ;
- 11 - Point d'actualité sur le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF), pour information ;

Point 1 : élection au comité médical

Pour information, la DGAFP est revenue sur sa position initiale et a finalement autorisé les suppléants au CSAL à voter pour l'élection du comité médical.

FO avait demandé à plusieurs de ses militants de candidater. Ont été élus à l'unanimité des membres du CSAL :

Bruno GILBERT - Myriam BALESTRA - Sabrina VOISIN - Aurélie MIGNOT - Hervé MUTREL, soit 5 sièges sur les 15 constituant la liste, les deux premiers étant en tête de liste. Si vous êtes amenés à passer en comité médical, vous pouvez contacter les élus **FO** pour la défense de votre situation.

C'EST
POUR **VOUS**
QU'ON SE BAT !



Point 2 : Adoption des PV

Les PV ont été adoptés à l'unanimité.

Points 3 et 4: Centre de Contact des Professionnels de Lisieux

Les travaux immobiliers devraient être terminés fin juillet rue des petites coutures à Lisieux et l'ouverture du CCP devrait avoir lieu le 2 octobre après une formation des agents qui devrait se dérouler à Caen Gambetta en septembre. Les formateurs seront des collègues des SIE. Pour **FO**, la formation initiale semble complète mais il paraît compliqué qu'elle soit dispensée dans sa totalité avant l'ouverture le 2 octobre. La formation continue est prévue un peu chaque jour, entre collègues, sur le temps qui ne sera pas consacré à la prise d'appels.

L'effectif prévu est de 46 agents mais il y a pour le moment seulement 11 contrôleurs sur les 34 prévus qui ont candidaté lors du mouvement de mutation. Le complément sera constitué par les B stagiaires et des contractuels L'évolution des effectifs sera progressive en fonction de la montée en puissance de la charge de travail. 5 Inspecteurs sur les 7 prévus seront présents au 1^{er} septembre ainsi que 2 agents C sur les 3 prévus. Le directeur annonce que l'effectif sera au complet en avril mai 2024.

Les contractuels auront un contrat de 3 ans après sélection via un jury local et sera constitué principalement de personnes du vivier lexovien.

Les représentants FO-DGFIP ont fait observer qu'ils privilégiaient le recours à des agents titulaires et ont regretté que, sur ce projet connu depuis plusieurs années maintenant, la DG n'ait pas ouvert les quotas de recrutement des contrôleurs par avance au lieu de recourir in fine à des contractuels. Le directeur répond qu'il fallait ouvrir la porte à des personnes venant d'autres horizons. **FO** considère qu'il s'agit d'un choix stratégique pour diminuer le nombre de fonctionnaire et s'inquiète de possibles démissions qui viendraient fragiliser le service. Il ne faut pas oublier que, contrairement aux contractuels, les agents titulaires sont liés par un délai de séjour, ce qui limite les risques de départ inopinés. Le travail en centre d'appel est reconnu comme ayant beaucoup de turn over et l'attractivité de la DGFIP d'un point de vue financier reste à démontrer. Bien évidemment, ce que redoute **FO** ne peut arriver selon le directeur.

Les représentants FO-DGFIP ont regretté encore que le cadre de travail et le règlement intérieur n'aient pas été présentés plus tôt aux OS et aux agents. Les conditions d'un réel dialogue social à la DGFIP ne seront pas réunies tant que les directions continueront les mêmes pratiques.

FO s'est inquiété encore des possibilités de flicage des agents via l'écoute des conversations téléphoniques. Pour la direction il s'agit seulement de mesurer la typologie de la complexité de l'information pour gérer le nombre de cadre A et B. Pour **FO**, ces enregistrements pourraient toutefois être utilisés pour les besoins de l'entretien professionnel. Le directeur ne voit pas le problème car les règles seront respectées et il n'y aura pas d'utilisation pour juger les agents. **FO sera particulièrement vigilant sur ce point.**

FO s'est interrogé sur la possibilité de faire du télétravail et sur les risques d'isolement pour trouver de l'aide auprès de leurs collègues. Là encore, tout va bien pour la direction qui précise que les agents auront des moyens pour joindre leurs collègues par visio ou téléphone...

Les représentants FO-DGFIP ont interrogé le directeur sur les pics de sollicitation évoqués dans les documents de travail et le flou sur une éventuelle possibilité d'ouverture le samedi. Le directeur a convenu que le paragraphe 1-1 du cadre de travail pouvait sous entendre une ouverture le samedi. **FO** reste méfiant sur la notion d'appel à des volontaires pour couvrir les pics de sollicitation sachant qu'en l'absence de volontaires, il faudra bien en désigner d'office. **Les représentants FO-DGFIP** ont fait observer également que les horaires variables se terminant à 19h00 comme la fin des prises d'appels certains jours, les agents perdraient de facto le temps dépassant après 19h00. **FO** a demandé une extension à 19h30 de la plage variable. Le directeur a pris note de cette remarque.



Concernant l'ouverture en continu, **les représentants FO-DGFIP** ont demandé des précisions sur un éventuel roulement le midi. La direction a indiqué qu'un planning serait établi et ajusté en fonction des indicateurs. Pour les temps de pause de 20 minutes toutes les 2h30 de téléphone, **FO** a également demandé des précisions et notamment sur la possibilité de faire une pause pendant la période d'appel. La direction se retranche derrière le pilotage métier qui dépendra de Paris et non de Caen, reprécisant que tout cela sera de leur gestion comme l'ouverture du samedi. Concernant les temps de pause de 20 minutes, **FO** a demandé si les agents devraient dépointer pour leur prise en compte. Réponse négative de la direction.

Les représentants FO-DGFIP ont demandé une modification sur le règlement intérieur sur le volet absence. En effet, celui-ci indique, qu'en cas d'absence pour maladie ou enfant malade notamment, l'agent doit prévenir immédiatement son chef de service. **FO** demande le remplacement de « immédiatement » par « le plus rapidement possible, la loi interdisant d'imposer des conditions de délais plus contraignantes dans un règlement intérieur.

Les représentants FO-DGFIP ont fait observer que même avec l'avis favorable du médecin de prévention, ils trouvent que 8 m² par agent sont insuffisants pour limiter le brouhaha des conversations téléphoniques et craignent une altération rapide des capacités auditives des agents, ce qui sera difficile à mesurer et à prouver.

Ils ont demandé si un système d'alerte de dépassement de décibels est prévu ? La direction répond qu'un test acoustique de chaque agent est prévu en début de contrat. **Remarque FO** : qui dit contrat dit contractuel ; quid pour les fonctionnaires ?

Les représentants FO-DGFIP ont fait remarquer que les salles de restauration et de réunion sont situées au sous-sol alors que ces locaux ont déjà été inondés lors d'orages. **La direction indique que ce problème a été réglé par la municipalité qui aurait procédé au débouchage des canalisations. Sauf que les canalisations ne relèvent pas de la compétence de la ville et que les canalisations ne sont pas bouchées mais cassées ! Pour manger, prévoir des barques et non des tables !** Ils ont également soulevé le problème du stationnement à Lisieux et l'absence de gratuité, même si des abonnements mensuels de l'ordre de 20 euros sont possibles. **Quand on parle d'attractivité...**

VOTE « CONTRE » UNANIME DES OS

point 5 : bilan recrutement apprentis, stagiaires, contractuels, auxiliaires-vacataires et volontaires services civique 2022

9 apprentis : les frais de scolarité sont pris en charge et une indemnité est versée

22 stagiaires : une convention mise en place avec l'université avec des périodes obligatoires en fonction du parcours universitaire

11 contractuels pas de contractuels A dans le département. La direction favorise les ex service civique, stagiaires et auxiliaires

12 à 15 volontaires service civique dont la mission est majoritairement axée sur l'aide aux usagers : durée du contrat 8 mois – 24 h/semaine pour 624 euros par mois

auxiliaires-vacataires : 7 fois 12 mois sont affectés en fonction des demandes des chefs de service.

Même si tous ces emplois permettent d'offrir une approche du monde du travail pour des jeunes ou de valider leur diplôme, l'engouement soudain de l'administration pour ces types de recrutement coïncide étrangement avec l'accroissement des vacances d'emplois correspondant aux suppressions ininterrompues et constitue une source de main d'œuvre à pas cher !

Pour les contractuels, **FO** maintient sa position : **le recrutement de titulaires !**

**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**

**FO
DGFIP** **LA
FORCE
DU
COLLECTIF !**

Cet accroissement de recrutements de toutes sortes sur des durées diverses interroge **les représentants FO-DGFiP** : des visages inconnus que l'on croise aux entrées ou dans les couloirs sans qu'ils aient été présentés aux agents et sans signes distinctifs pour les identifier. C'est un peu contradictoire avec les appels constants à la vigilance pour éviter des intrusions. Il en va de même pour les entreprises qui accèdent à nos locaux

Pour tous ces recrutements , **Les représentants FO-DGFiP** pointent le problème du respect de la déontologie et du secret professionnel

Point 6 : Transformation des emplois »Relations publiques « du site de Delivrande en emplois « SIP Caen » :

Pour la direction, L'équipe dédiée à l'accueil, identifiée au TAGERFiP (6 emplois « relations publiques ») se justifiait à l'époque où coexistaient trois SIP . Aujourd'hui, avec un seul SIP, le développement de la stratégie d'accueil multi-canal, coeur de métier du SIP, et l'organisation autour d'équipes polyvalentes, il convient d'aller au bout de la démarche et d'intégrer l'équipe d'accueil à l'équipe SIP, au sein des trois équipes en charge de la gestion usagers sous toutes ses formes. Il est donc proposé de transformer les 6 emplois « relations publiques » en 6 emplois SIP. La gestion de l'accueil sera réalisée selon un planning mensuel.

FO considère que ce choix est difficile à prendre et cela a été conforté lors des échanges sur le sujet. **FO** a proposé que les agents de la cellule accueil soient consultés sur le sujet sachant que le maintien ou la fusion comportent chacun des avantages et des inconvénients. **FO** ne souhaite pas notamment, qu'une fois l'emploi banalisé, les derniers arrivants soient envoyés d'office à l'accueil, ce métier nécessitant d'avoir des appétences pour le contact avec l'utilisateur, des connaissances étendues. Il ne faut pas oublier non plus que ce poste sensible est usant. Le directeur a accédé à notre demande et le sujet reviendra en CSAL après consultation des intéressés.

Point 7 : bilan de la formation : le nombre plus important de formations enregistré en 2022 s'explique pour **FO** par l'obligation de faire la formation SEMAFOR par tous les agents ainsi que celle sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qui cumulées gonflent les chiffres. De plus beaucoup d'agents de SGC ont été concernés par la formation M 57 et la nouvelle application D2C.

Un regret ; les e-formations ne vont pas à leur terme pour 13 % d'entre elles. Pour **FO**, il est impossible de faire une e-formation assis à son bureau habituel en raison des sollicitations diverses et de l'absence de calme. L'administration doit offrir des lieux isolés pour permettre la réalisation des formations dans les meilleures conditions.

Les représentants FO-DGFiP considèrent que les e-formations sont moins pédagogiques que des formations en présentiel, il n'y a aucune interactivité , il est impossible de se faire préciser des notions et/ou poser des questions. Il n'y a pas de partage d'expérience entre stagiaires, donc pas de lien. On perd « L'esprit de famille »!!!

les métiers de la gestion fiscale concentrent la majorité des formations continues. Et **FO** déplore que les formations gestion publique n'aient pas d'actualisation annuelle contrairement à celles des SIP qui bénéficient de MAJ régulières.

Point 8 : Généralisation du processus de numérisation et de correction dématérialisée des copies de concours

Le processus actuel au niveau des écrits des concours (phase de pré-admissibilité et d'admissibilité ou d'admission) repose sur la circulation des copies des candidats (entre les centres d'examen et le centre des concours de Lille). Il fait donc courir à chaque concours un risque de perte de copies, qui, s'il est marginal, se réalise cependant parfois et nécessite de réorganiser les épreuves.

Les représentants FO-DGFiP craignent de possibles dérives si les copies viennent à circuler par mail même si l'anonymat est à priori assuré. Et des risques sur la sécurité de la transmission des fichiers, suppression accidentelle, corruption de fichiers, ou pire omission de scannage de certaines copies ? Comment le candidat pourra-t-il justifier sa participation au concours ?



Point 9 : Exécution budgétaire 2022 et présentation du budget 2023

« la consommation (kw) a diminué grâce au développement du télétravail » selon la direction : Pour **FO** certes l'éclairage est moins sollicité à priori mais les bureaux continuent d'être chauffés globalement. Les économies attendues par la direction grâce au NRP sont annihilées par l'augmentation des prix.

L'augmentation des coûts à domicile pour les agents en télétravail est quant à elle indéniable

Point 10 : Rapport annuel 2022

Ce document destiné aux partenaires de la DGFIP est un florilège de satisfecit de tous ordres donnant une vision idyllique de notre administration et de nos missions. Il ne montre pas les difficultés rencontrées au quotidien dans nos services par les agents. **Les représentants FO-DGFIP attendent beaucoup plus d'un rapport annuel**

Point 11 : actualité du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) : pas de document de travail mais une présentation directe par le responsable du pôle fiscal en début de séance, ce dernier devant s'absenter en début d'après-midi pour une visio.

Le SDIF sera mis en place au 1^{er} septembre 2023 et se compose de 40 personnes, un IP et 5 inspecteurs. Le chef de pôle a souligné une inadéquation entre emplois B et C mais a comblé les postes par des personnes volontaires pour la mission. Il indique avoir reformulé une demande pour un inspecteur cadastre. En effet, la personne prévue initialement ne viendra pas.

Le constat est partagé par la direction sur les dysfonctionnements de GMBI qui ont amené à un report au 31 juillet à une nuance près : pour le directeur, les difficultés sont derrière nous ! **FO** avait exposé les difficultés des collègues dans la liminaire et a déposé depuis un droit d'alerte auprès du directeur départemental. La direction va faire remonter les dégâts et les répercussions. **FO** a appelé à la vigilance avec la mise en place de la taxe d'urbanisme sur la même période que GMBI. Le directeur estime que le problème n'est pas la taxation mais l'occupation des locaux. En attendant les collègues sont en souffrance car les usagers sont bel et bien là pour évoquer tous les sujets.

Le chef de pôle indique qu'il va falloir prioriser les réponses via une feuille de route et organiser des réponses type sur de nombreuses questions identiques. Il n'est pas selon lui question de culpabiliser le personnel qui n'est pas responsable de la surcharge de travail engendré par GMBI. La direction est en attente de décisions de la DG, une visio est prévue l'après-midi même.

Point 12 : Questions diverses :

Les représentants FO-DGFIP demandent qu'il soit possible de créer une habilitation aux CDL pour une consultation élargie de la bannette dans Hélios. Le directeur reste prudent ne souhaitant pas empiéter sur les prérogatives du comptable.

Plus de 6 mois après le départ de l'hôpital de Bayeux, des sommes en provenance des mutuelles, des Ehpad, des particuliers continuent à arriver sur la BDF. **Les représentants FO-DGFIP** se demandent comment il est possible que les personnes puissent payer des titres 2023 au centre d'encaissement de Créteil ou Rennes avec un retour sur la BDF ?

Les représentants FO-DGFIP s'inquiètent de la très forte sollicitation à venir début septembre des équipes de l'ESI au vu du nombre très important de mutations cette année.

LES REPRÉSENTANTS EN CSAL FO-DGFIP :

Bruno GILBERT - Frédéric GABRIELLE - Sabrina VOISIN - Nathalie BLANCHOT

Audrey LAIGLE - Elodie GILBERT - Eric GRANDMOUGIN - Christelle OUTREQUIN

